



TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains



150

Jeudi 15 novembre 2018

A la Une

Loi ELAN, Pacte de Dijon : rencontre avec Julien Denormandie



Les présidents de France urbaine et l'AdCF, **Jean-Luc Moudenc** et **Jean-Luc Rigaut** ont rencontré, mardi 6 novembre dernier, **Julien Denormandie**, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement. L'occasion de revenir sur les suites à donner au [pacte de Dijon](#) et les conditions d'application sur les territoires de la loi ELAN, récemment adoptée au Parlement.

Pacte de Dijon : passer de la parole aux actes

Signé le 16 juillet dernier par le premier ministre à Matignon, en présence notamment des ministres de l'Intérieur et de la Santé, le [Pacte de Dijon](#), préparé par France urbaine et l'AdCF doit désormais être mis en œuvre sur les territoires. La feuille de route sur la politique de la ville présentée par le gouvernement en conseil des ministres le



18 juillet en fait, en termes de méthode, un axe central de cette politique, dans le cadre d'engagements réciproques pris entre l'Etat et les communautés et métropoles dans six domaines d'intervention stratégiques (logement, mobilités, développement économique, éducation, santé et sécurité).

Dans ce cadre, France urbaine et l'AdCF entendent poursuivre le dialogue avec les ministres de l'Education nationale et de la jeunesse, de l'Intérieur et de la Santé pour organiser de nouvelles modalités de coopération entre l'Etat et les territoires, au service de l'innovation et des expérimentations : un courrier leur a été adressé récemment, signé par les présidents de France urbaine et l'AdCF pour les rencontrer.

En matière de santé, l'accent est mis sur une plus grande fluidité entre les élus et les agences régionales de santé (ARS), pour soutenir en particulier le développement des contrats locaux de santé (CLS). Concernant la sécurité, des collaborations plus structurées doivent être promues entre police nationale et polices municipales, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ) et de l'accompagnement des territoires dits de « *reconquête républicaine* ». Sur le champ relatif à l'éducation, il s'agira de suivre la création des nouvelles « cités éducatives » et d'avoir une gestion plus territorialisée des ressources humaines de l'Education nationale.

Parallèlement, France urbaine et l'AdCF s'organisent dès à présent pour accompagner les 86 signataires du Pacte de Dijon, afin de mobiliser les services compétents sur les enjeux d'habitat (PLH), de mobilités (PDU) et de développement économique, avec l'appui des centres-ressources politique de la ville installés en région. Pour mémoire, lors de la signature du Pacte, le premier ministre, **Edouard Philippe** a donné rendez-vous à la fin du premier semestre 2019 pour faire un état des lieux de la mobilisation effective des droits communs de l'Etat et des collectivités.

Des réunions communes avec l'Etat, ses services nationaux (CGET) et déconcentrés (préfectures, DREAL, DDT, DDCE, etc) seront montées dans les prochaines semaines, afin d'impulser une dynamique collective et faire bouger les curseurs de politiques publiques fonctionnant encore en silos ou jugées trop rigides car pas assez transversales et intégrées.

Il est à noter qu'une circulaire du premier ministre devrait paraître dans les prochains jours, actant le prolongement sous forme d'avenants des contrats de ville 2014/2020 jusqu'en 2022, sachant que la loi de finances 2019 devrait également introduire un amendement en ce sens. Ces avenants rappelleront l'esprit, les objectifs et attendus du Pacte de Dijon. Autrement dit, en signant les avenants, les collectivités concernées devront s'inscrire dans la logique du Pacte, pour continuer à bénéficier des avantages sociaux et fiscaux afférents aux contrats de ville.

A ce sujet, une [journée ad hoc du Club des agglomérations et métropoles France urbaine/AdCF, en partenariat avec l'ADGCF est organisée jeudi 29 novembre prochain, intitulée](#) : « du Pacte de Dijon à la révision des contrats de ville ».

Loi ELAN : en attendant les décrets d'application, des inquiétudes persistent

Après un parcours parlementaire heurté, la loi ELAN est désormais adoptée, avec l'accord trouvé en CMP, le 19 septembre dernier. Le conseil constitutionnel, saisi par des parlementaires de l'opposition devrait prochainement rendre un avis sur le texte, lequel devrait être promulgué dans la foulée au JO. Le ministre **Julien Denormandie** s'est engagé à faire paraître les décrets d'application dans un délai de six mois après promulgation de la loi.

Si France urbaine a pu saluer plusieurs avancées, notamment en matière de lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne et insalubre, l'encadrement de l'activité des plateformes de locations saisonnières ou l'avis conforme obligatoire des maires pour la vente HLM dans les communes SRU carencées/déficitaires, il n'en demeure pas moins que la loi prend en compte de manière insuffisante les réalités territoriales.

En effet, le texte final a buté sur la reconnaissance des politiques locales de l'habitat, en particulier dans le cadre de la réorganisation programmée du secteur HLM. La loi reste très discrète sur le rôle stratégique des présidents de communautés et métropoles délégataires des aides à la pierre et dotés de programmes locaux de l'habitat (PLH) dans le soutien aux organismes de logements sociaux, via les garanties d'emprunt apportées et les exonérations de TFPB accordées aux bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Il est regrettable, par ailleurs, que les sénateurs et députés réunis en CMP n'aient pas acté le principe selon lequel l'intégralité des produits des ventes HLM en territoires tendus devait être reversée aux territoires de compétence et autorités organisatrices du logement, au service de parcours résidentiels dynamiques.



Les présidents de France urbaine et l'AdCF ont indiqué au ministre que les élus des grandes villes, communautés et métropoles se montreront demain particulièrement attentifs à toute logique de financiarisation et de recentralisation du secteur, qui pourrait porter en germe une distanciation des liens entre élus locaux et opérateurs HLM. La double appartenance, autorisée par le texte adopté en CMP, d'un organisme de logement social à une société anonyme de coordination (SAC) et à un groupe HLM capitalistique est un point sur lequel il importera d'être vigilant.

Les conditions d'application du texte dans les territoires seront, dans les prochains mois, scrutées attentivement, d'autant que les permis de construire sont en baisse pour l'exercice 2018 et que le marché de la construction/BTP connaît un ralentissement, selon les statistiques propres du ministère du logement. Si l'[enquête France urbaine/AdCF](#) publiée en octobre dernier sur les conséquences de la baisse concomitante (décidée en loi de finances 2018) des APL et des loyers du parc social sur le secteur HLM ne fait pas ressortir, comme redouté, une chute des programmations de logements sociaux pour l'année en cours, il n'en reste pas moins des inquiétudes pour les exercices 2019 et surtout 2020, où le montant de l'effort demandé aux bailleurs sociaux atteindra alors 1,5 milliards d'euros (contre 850 millions d'euros annuels en 2018 et 2019). D'où en prévision, ici et là, des initiatives de recapitalisation de la part de métropoles à l'endroit de leur office HLM logeant une partie importante de publics APLisés.

Dernière minute : France urbaine a désigné Frédéric Sanchez, président de Rouen Métropole Normandie pour la représenter au FNAP et en prendre la présidence

Créé par la loi de finances 2016, le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) est un établissement public à caractère administratif (EPA). Il a vocation à mieux territorialiser l'affectation des aides à la pierre, selon le niveau de tension des marchés locaux du logement. Le président du FNAP, selon les textes en vigueur ne peut pas présider un office HLM (OPH, SA, coopérative, EPL/SEM).

Contact : [Emmanuel Heyraud](#)

[Enquête de lectorat](#)



Votre avis nous intéresse !

Pour le numéro 150 de TERRITOIRES Urbains, la lettre d'information hebdomadaire de France urbaine, nous vous proposons un questionnaire de satisfaction afin de recueillir vos avis et votre ressenti sur la lettre et le site de France urbaine. Cela ne vous prendra qu'une dizaine de minutes pour répondre aux questions. Vos réponses et remarques nous permettront d'adapter à vos besoins et vos attentes la nouvelle formule de la Newsletter qui verra le jour avec le nouveau site d'ici la fin de l'année.

Par avance, merci !

[Lien vers le questionnaire ici](#)

[Contactez la rédaction de TERRITOIRES Urbains](#)

En ce moment à France urbaine

[Un sommet franco-britannique pour revitaliser les jumelages... franco-britanniques](#)

15 novembre 2018

C'est en pleine crise pre-brexit que s'est tenue à Londres le 7 novembre une rencontre entre France urbaine, l'AMF, l'AFCCRE (la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) et la Local Government Authority, association des élus britanniques.



Cette rencontre à laquelle s'étaient joints quelques élus de grandes villes telles Tours ou Nancy, avait pour objet de préparer un comité de pilotage, qui s'est tenu le même jour, avec les ministères britanniques de la cohésion des territoires et des affaires étrangères et français des affaires étrangères, afin de préparer un sommet des maires franco-britanniques dont l'objectif consisterait à revitaliser les jumelages de villes entre les deux pays.

Ce comité de pilotage prolongeait la proposition du gouvernement britannique, faite lors du sommet bilatéral franco-britannique de Sandhurst en janvier 2018, et acceptée par la partie française, d'organiser en mars 2019 (au moment de la mise en œuvre opérationnelle du Brexit, prévue le 29 mars 2019) un sommet des maires pendant lequel les partenariats existants seraient valorisés et de nouvelles thématiques de travail identifiées, afin de renouveler une dynamique de coopération à l'échelon territorial.

Le gouvernement britannique s'est montré extrêmement allant sur ce sommet, durant lequel ils pensent pouvoir mobiliser pas moins de 40 élus locaux de haut niveau et espèrent que les Français en mobiliseront autant. Ils souhaitent voir émerger au moins dix nouveaux projets sur des thèmes tels les stratégies industrielles ; l'innovation, les industries créatives, l'environnement, le tourisme, la production, l'utilisation et la maîtrise des données...

Outre l'opportunité d'un tel sommet, qui interroge quant à la portée réelle du Brexit pour les Britanniques, le choix de la date pose toutefois question : en plein pendant la campagne des élections européennes, le sommet dresserait le constat que l'on peut sortir de l'Union sans que cela change rien aux relations entretenues entre nos pays, alors même de nombreux élus se seront engagés et auront à cœur de rappeler les valeurs positives de l'Europe.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

[Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'aménagement : deux courriers adressés au gouvernement](#)

15 novembre 2018

France urbaine a adressé deux courriers au Premier Ministre. Le premier, co-signé avec l'AdCF et Amorce, a pour objet de demander la prise en compte de l'ensemble des coûts du service public de gestion des déchets, y compris des charges indirectes de structure, dans le calcul de la TEOM dans le PLF2019. Le second, co-signé avec l'AMF et l'ADF, concerne les indus de la taxe d'aménagement.

Premier courrier: TEOM

L'article 7 du projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019) élargit la nature des dépenses pouvant être prises en compte pour le calcul de la TEOM en les étendant opportunément afin, d'une part, de tenir compte de décisions de justice (arrêt Cora de mars 2018 considérant que la TEOM ne pouvait pas financer les dépenses d'investissement) et, d'autre part, d'intégrer l'évolution des pratiques (dépenses liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés).

Mais le texte du gouvernement passe sous silence les charges indirectes liées à l'exercice du service public, au motif que cela méritait de continuer à relever de la jurisprudence (laquelle considère, selon les arrêts, qu'une disproportion de l'ordre de 15% des dépenses directes pouvait être acceptée pour tenir compte des charges de structure). Les collectivités auraient peut-être pu accepter de continuer à s'en référer à la jurisprudence (même si on a vu, avec l'arrêt Cora que celle-ci pouvait être inconstante) si l'article 7 du PLF 2019 ne prévoyait pas, par ailleurs, de désormais mettre à la charge des collectivités les dégrèvements faisant suite à la constatation, par une décision de justice, de l'illégalité de la délibération fixant le taux de la taxe.

Dès lors, on comprendra l'attachement des collectivités à ce que la complétude de la sécurisation juridique des délibérations relatives à la TEOM soit effective dans le texte de loi de finances qui sera promulguée d'ici quelques semaines.

Tel est l'objet du courrier adressé au Premier ministre, conjointement par France urbaine, l'AdCF et Amorce. En effet, si un amendement visant à répondre à ce besoin de sécurisation des délibérations des exécutifs locaux avait été largement adopté par les députés, tant en commission des finances qu'en commission du développement



durable, il ne l'a pas été en séance publique, suite à un avis défavorable du ministre au banc, dont les arguments apparaissent aux associations tout sauf convaincants.

Dès lors, les trois associations demandent une ouverture des discussions pour parvenir à une rédaction partagée qui expliciterait le périmètre des dépenses pouvant être couvertes par les recettes de TEOM en tenant compte de la réalité des coûts de ce service. Dans l'attente, des amendements partagés ont été proposés aux sénateurs, la Haute Assemblée devant examiner très prochainement la première partie du PLF.

Second courrier, co-signé cette fois avec l'AMF et l'ADF : la taxe d'aménagement (TA), ou plus précisément les indus de TA.

En effet, fin octobre, l'administration fiscale a engagé auprès des communes, intercommunalités et départements, la récupération d'indus de taxe d'aménagement perçue entre 2013 et juillet 2018, liés notamment à des modifications ou des annulations de permis de construire qui n'avaient pas été intégrées dans l'application informatique gérée par l'Etat. Si en droit cette démarche est possible (le montant de TA n'est définitivement acquis aux collectivités qu'au moment de l'achèvement des travaux), les associations soulignent que : *« L'importance des sommes en jeu, et la sensibilité politique découlant du fait que la taxe donne souvent lieu à des reversements entre collectivités, nécessite que ce dossier soit traité au meilleur niveau de responsabilité et en toute transparence »*.

En effet, d'une part, dans quelques cas particuliers, l'importance des indus pose un problème d'équilibre des sections d'investissement (ou tout au moins vient impacter la programmation des investissements) et, d'autre part, elle peut induire un biais dans les relations financières entre les groupements et leurs communes membres. A titre d'exemple, dans plusieurs métropoles, la période des indus s'avère également être celle de transferts de compétences : les montants de TA qui ont été pris en compte dans l'évaluation des charges s'avèrent donc erroné (et, en toute rigueur, il conviendrait de revoir les décisions des CLECT !). Dès lors le courrier commun indique : *« Compte-tenu de la responsabilité exclusive de l'Etat dans les dysfonctionnements constatés aujourd'hui, il nous semble équitable qu'il puisse être amené à prendre sa part dans l'effort supplémentaire demandé aux collectivités les plus concernées : il apparaît d'ores et déjà quelques cas où des remises gracieuses seraient légitimes »*.

Contacts : [Eloïse Foucault](#) et [Franck Claeys](#)

[Retour sur la commission Urbanisme, logement, mobilités](#)

15 novembre 2018

La commission urbanisme, logement, mobilités France urbaine/AdCF/Fnau qui s'est réunie le 13 novembre 2018, sous la présidence de **Patrice Vergriete**, maire de Dunkerque et président de la communauté urbaine de Dunkerque, s'est pour la première fois concentrée sur le thème de la mobilité, à la suite des débats et de la concertation qui se sont tenus dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et auxquels France urbaine et l'AdCF ont participé activement. Après un cadrage des enjeux liés à la mobilité effectué par **Jean Coldefy**, chargé de mission mobilités numériques chez Transdev, directeur du programme mobilité 3.0 ITS France, **Cédric Grail**, adjoint au directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) a présenté les principaux points de la loi intéressant les collectivités locales.

L'une des principales idées force de la loi étant de couvrir intégralement le territoire en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), **Cédric Grail** a expliqué que cela avait conduit le gouvernement à prévoir – *surtout à destination des territoires les moins denses* - que la compétence d'AOM pouvait être transférée à la région, en absence d'une volonté à la fois des communes et des intercommunalités de prendre en charge cette compétence. L'AdCF a indiqué qu'elle considérait cette disposition comme un recul et a souhaité que soit prévue une réversibilité de cette compétence vis-à-vis des structures intercommunales.

Autre point majeur qui a fait l'objet de débats : l'absence de mesures concernant le financement de la politique de mobilité. **Cédric Grail** a reconnu que la loi LOM était lacunaire sur ce sujet et que, pour l'instant, aucun financement n'était prévu pour le financement d'infrastructures et d'actions autres que les transports en commun (qui bénéficient du versement transport). Le sujet serait reporté dans le cadre de la loi de finances rectificative pour



2018 au printemps 2019. **Patrice Vergriete** a regretté l'absence de mesures liées au financement, en soulignant que le seul signal qui avait été envoyé récemment par le gouvernement en la matière était plutôt négatif, car il a consisté à relever de 9 à 11 salariés le seuil des entreprises assujetties au versement transport.

L'après-midi a été consacrée à la présentation des principales dispositions de la loi ELAN, en matière de logement, en présence notamment de **Sonia de la Provoté**, sénatrice du Calvados, qui a été membre de la commission mixte paritaire (CMP) qui s'est réunie le 19 septembre dernier pour trouver un compromis entre la version du texte votée à l'Assemblée nationale en juin et celle adoptée en juillet au Sénat.

L'occasion de nourrir des retours d'expériences entre collectivités sur les modalités de regroupement/fusion des organismes HLM dans les territoires et le risque d'une distanciation des relations entre bailleurs sociaux (notamment les offices publics) et les collectivités locales. Pour mémoire, la loi Elan fixe en métropole pour les organismes HLM et les SEM un seuil de 12 000 logements sociaux, au-delà duquel il y a obligation de regroupement à l'horizon 2021.

De fait, ces regroupements commencent déjà à modifier les relations entre collectivités et organismes de logement social, avec une approche de plus en plus verticale, centralisée et patrimoniale de la part de certains groupes immobiliers, au détriment des logiques territoriales élaborées ces dernières années, notamment autour des programmes locaux de l'habitat (PLH).

Il est ressorti des échanges que les entreprises publiques locales (EPL) et sociétés d'économie mixte (SEM) jouent un rôle central et stratégique dans les opérations de regroupement/fusion en cours, notamment sur le territoire de Clermont-Ferrand Métropole. L'agilité d'intervention de ces structures, la maîtrise des différents métiers du logement et le fait qu'elles soient à la main des élus et en proximité des territoires leur accorde une place de premier plan.

Par ailleurs, les programmes menés par l'ANRU ont été largement évoqués par les participants. Si l'Agence semble avoir accéléré depuis le printemps, conformément aux souhaits du Président de la République et du premier ministre, avec 2 milliards d'euros décaissés en l'espace de quatre mois, il n'en reste pas moins des inquiétudes concernant les conditions de réalisation du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Les opérations de démolition sont jugées plus complexes et surtout plus coûteuses que la résidentialisation/réhabilitation ou même la production de logements neufs : en ce sens, des arbitrages doivent souvent être réalisés par les collectivités au détriment de la démolition.

Contacts : [Philippe Angotti](#) et [Emmanuel Heyraud](#)

[Audition sur l'avenir et la formation de la FPT](#)

15 novembre 2018

Le jeudi 8 novembre 2018, France urbaine a été auditionnée par **Arnaud de Belenet** (Sénateur de la Seine et Marne, LREM) et **Jacques Savatier** (Député de la Vienne, LREM) dans le cadre de la mission qui leur a été confiée par le Premier ministre sur la formation et la gestion de carrière des agents des collectivités territoriales. La Communauté urbaine du Creusot Montceau, la Ville et Métropole d'Orléans ainsi que la Ville et Métropole de Nantes ont participé à l'audition.

La délégation a commencé par rappeler l'importance de la formation des agents pour les collectivités afin d'assurer la continuité de leurs missions de service public dans un contexte de mutations de la société française et de contraintes imposées par l'Etat. [Le manifeste France urbaine / APVF](#) sur l'avenir de la Fonction publique territoriale contient à cet égard plusieurs propositions pour rendre la gestion de la formation et de la carrière des agents moins lourde à gérer et plus efficace tout en garantissant le respect du statut. Les parlementaires ont particulièrement apprécié la carté des analyses posées dans le cadre du groupe de travail « Ressources humaines » et se sont montrés très à l'écoute des propositions portées par les élus de France urbaine. Leur rapport fera partie des éléments qui vont nourrir le futur projet de loi consacré à la modernisation de la fonction publique territoriale prévu pour 2019.

Act'Urbaines

[Premier forum des métropoles culturelles à Toulouse](#)

15 novembre 2018



Astérion s'est éveillé et a rejoint Ariane endormie sur les berges de la Garonne. Les retrouvailles du Minotaure fantastique et de l'araignée géante, voilà ce qu'étaient venues contempler près de 900 000 personnes à Toulouse entre le 1er et le 4 novembre 2018. François Delarozière et la compagnie La Machine y ont présenté le [spectacle *Le Gardien du Temple*](#), un mythe en quatre actes dans le centre-ville de Toulouse, en préambule à l'ouverture de la Halle de La Machine dans le quartier de Montaudran et dont l'inauguration a eu lieu le week-end suivant, du 9 au 11 novembre 2018.

Préambule aussi au premier forum des métropoles culturelles, co-organisé par Toulouse Métropole et France urbaine, le 5 novembre au théâtre de la cité de Toulouse, durant lequel intervenants et public ont pu débattre des métropoles culturelles de demain, de réciprocité, d'expérimentations et de participation.

De nombreux intervenants de tous horizons se sont succédés sur les tables rondes. Des élus de grandes villes, bien sûr, tels le maire de Toulouse lui-même, **Jean-Luc Moudenc**, et celui de Clermont-Ferrand, **Olivier Bianchi**, ainsi que les adjoints à la culture de Nantes, Montpellier, Metz et Perpignan. Plusieurs chercheurs, renommés dans le champ, ont eux aussi pu prendre la parole et c'est ainsi qu'**Emmanuel Négrier**, **Philippe Teillet**, **Philippe Estebe** et d'autres ont pu partager leurs vues sur des sujets allant de la gouvernance culturelle à la participation citoyenne dans la politique culturelle des métropoles ou encore la solidarité et l'équité territoriale dans le domaine culturel. Isabelle Chardonner, déléguée aux territoires du ministère de la culture, et **Laurent Roturier**, DRAC d'Occitanie, étaient venus faire entendre la voix de **Franck Riester**, ministre nouvellement nommé.

Les conclusions de deux études, l'une pilotée par l'association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations sur les politiques culturelles à l'heure de l'intercommunalité et des métropoles, et l'autre par France urbaine sur la [généralisation de l'EAC pour 100% des enfants de France](#).

Conclu par **Francis Grass**, adjoint au maire de Toulouse, le colloque a permis de faire ressortir à quel point la métropolisation de la compétence culturelle, qui entre dans le cadre d'une production des politiques publiques en pleine évolution, permettait le retour de la

politique et du projet culturel dans un domaine qui avait longtemps été cantonné à la seule gestion des grands équipements culturels. Il est d'ailleurs très parlant de constater que ce sont moins les « politiques culturelles » plutôt que les « projets culturels » qui ont été le plus évoqués, signe selon l'un des chercheurs que les collectivités sont marquées par les problèmes de financement et qu'elles tentent de mettre en ordre l'action culturelle via des projets.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

[Dialogue avec la mission d'information pour une nouvelle étape de la décentralisation](#)

14 novembre 2018



Mercredi 7 novembre 2018, **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse et président de Toulouse métropole, et **Raymond Vall**, sénateur du Gers, respectivement présidents de France urbaine et l'Association nationale des Pôles et Pays, rencontraient une nouvelle fois le président de la mission d'information pour une nouvelle étape de la décentralisation, **Arnaud Viala**, député (LR) de l'Aveyron, ainsi que l'un des deux co-rapporteurs de cette mission d'information, **Jean-François Cesarini**, député (LREM) du Vaucluse.

Cette rencontre, à l'initiative des deux présidents d'association, a permis de revenir sur les conclusions de la mission d'information telles qu'elles figurent dans son rapport déposé à l'Assemblée le 31 mai 2018. L'ANPP et France urbaine se réjouissent en effet que des travaux parlementaires soient conduits sur les sujets tels que la décentralisation, le développement local et la coopération interterritoriale. Il s'agit là, en effet, de thématiques qui animent nos réflexions et correspondent aux préoccupations quotidiennes de chacun de nos membres. Les associations partagent en effet bon nombre des préconisations de la mission parlementaire, telles que la nécessité de repenser la philosophie de l'ingénierie de projet, de promouvoir les facteurs de développement des territoires de projet, ou de repenser la collaboration entre collectivités.

Jean-Luc Moudenc et **Raymond Vall** ont toutefois souhaité faire part aux députés de quelques divergences dans l'appréciation des instruments actuels de coopération interterritoriale (PETR, Pôles métropolitains...), et surtout sur le constat formulé par la mission "d'échec des contrats de réciprocité". France urbaine et l'ANPP soutiennent en effet que le développement des coopérations interterritoriales, quelle que soit leur forme, est un atout pour les territoires qui en bénéficient et ce, quelle que soit leur taille. Les échecs dénoncés sont systématiquement le fait d'une méthode descendante ; "C'est aux territoires de définir leurs propres besoins", et ce n'est qu'à cette condition que les coopérations interterritoriales gagnant-gagnant

fonctionneront.

A l'invitation de France urbaine et de l'ANPP, mais également de **Guy Mantovani**, président du PETR Pays Portes de Gascogne, les députés se déplaceront donc, lundi 26 novembre, pour observer la mise en pratique du contrat de réciprocité dans le cas du PETR Portes de Gascogne et consacrer une demi-journée de réflexion à l'avenir des territoires de projet et à l'Agence nationale de la Cohésion des territoires.

En pièces jointes la lettre d'invitation de la journée du 26 novembre 2018 et le rapport de la mission d'information.

Contact : [Chloé Mathieu](#)

[Vers une mise en place du service national universel](#)

15 novembre 2018



A peine nommé, le nouveau secrétaire d'Etat en charge de la jeunesse, **Gabriel Attal** a reçu France urbaine, le 12 novembre 2018, pour évoquer la mise en place du service national universel dont il a la charge. Il était accompagné de **Fanny Anor**, sa directrice de cabinet avec laquelle les membres de la commission Education ont déjà pris l'habitude de travailler.

France urbaine en partage évidemment les ambitions, tant celle de cohésion sociale et nationale que celle de défense et de sécurité nationale.

Les objectifs en sont ambitieux puisque 800 000 à 900 000 jeunes devraient, à l'échéance des prochaines années, être appelés par fraction de l'ordre de 80 000 jeunes lors de chaque quinzaine de regroupement.

Le Service National Universel (SNU) se déroulera à l'âge scolaire de la classe de seconde, pendant deux périodes de quinze jours, principalement en été ou lors des petites vacances scolaires. Lors de la première période, les jeunes seront hébergés et leurs missions seront tournées vers l'intérêt général et l'engagement volontaire, lors de la seconde période les jeunes seront beaucoup plus à l'initiative.

Dès 2019, environ 80 000 jeunes seront concernés pour un développement progressif du dispositif. Cet objectif demande des réponses, que ce soit pour l'hébergement ou l'encadrement notamment mais également pour l'utilité de cette mission d'intérêt général et de l'engagement qui est évidemment le nôtre.

Au-delà du partenariat naturel de France urbaine avec ce nouveau dispositif, nous sommes conscients de l'intérêt de valoriser les capacités existantes dans nos territoires, afin d'être réellement partenaires dans l'intérêt des jeunes.



Comme dans chacune de celles que nous assumons au titre des grands enjeux nationaux, nous avons insisté sur la nécessaire prise en compte du rôle des collectivités pleinement responsables ainsi que sur l'importance d'une confiance réciproque.

Il nous a paru à ce titre que l'écoute, la volonté de travailler ensemble, le respect des responsabilités assumées dans nos territoires étaient de bon augure pour la réalisation d'un tel enjeu.

Contact : [Etienne Chaufour](#)

[Forum Smart City La Tribune](#)

13 novembre 2018



France urbaine est partenaire des Forums Smart City de La Tribune, dont la prochaine édition aura lieu à l'Hôtel de ville de Paris les 27 et 28 novembre prochain.

Pour mémoire, Les forums smart city de La Tribune s'attachent à réfléchir aux nouveaux modèles économiques, aux nouvelles pratiques, aux mutations des relations entre les différents acteurs publics et privés dans les territoires, aux enjeux qu'implique la transformation urbaine, à l'impact de la révolution digitale sur la ville. Des forums de référence qui se veulent les lieux de rencontres uniques entre entrepreneurs, ingénieurs, décideurs, intellectuels, grandes entreprises et startups, collectivités locales, citoyens, responsables politiques et la nouvelle génération.

Informations et inscription:

<https://evenement.latribune.fr/smartcity-paris-2018/>

[15e Forum National des Interconnectés à Lyon](#)

13 novembre 2018

France urbaine, association fondatrice du Réseau des Territoires Innovants et partenaire des Interconnectés, a le plaisir de vous informer de la tenue du 15e Forum National des Interconnectés, les 4 et 5 décembre à l'hippodrome de Lyon, Carré de Soie.

Rendez-vous incontournable des collectivités



territoriales, le Forum réunira plus de 900 participants pour deux jours d'échanges et de mise en lumière des territoires qui expérimentent et engagent la transformation numérique.

Le programme propose d'explorer ces usages innovants dans le cadre de conférences et ateliers autour de 4 axes stratégiques : société numérique, innovation publique, data territoriale et smart city. Des formats adaptés vous sont proposés : parcours défricheur pour accéder à la bonne information et découvrir les bonnes pratiques et le parcours expert pour alimenter sa vision stratégique et ouvrir de nouveaux champs d'action.

Programme et informations sur <http://forum.interconnectes.fr>

Calendrier parlementaire semaine du 12 novembre 2018

14 novembre 2018



Agenda

21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

04 décembre 2018

[Commission Numérique, le 4 décembre à Lyon](#)

05 décembre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 5 décembre](#)

05 décembre 2018

[Conseil d'Administration du 5 décembre 2018](#)

12 décembre 2018

[Commission Education, le 12 décembre à Bordeaux](#)

23 janvier 2019

[Voeux de France urbaine, le 23 janvier 2019](#)

30 janvier 2019

[Commission Finances, le 30 janvier 2019](#)

06 février 2019

[Conseil d'administration, le 6 février 2019](#)

06 février 2019

[Commission commune France urbaine/AdCF/FNAU, urbanisme, logement, mobilités, le 6 février 2019](#)

06 février 2019

[Commission Education, le 6 février 2019](#)



07 février 2019

[Commission stratégies alimentaires territoriales, le 7 février 2019](#)

12 février 2019

[Commission Développement économique](#)

28 mars 2019 - 29 mars 2019

[Journées Nationales de France urbaine à Toulouse](#)

03 avril 2019

[Commission Education, le 3 avril 2019](#)

14 mai 2019

[Commission Finances, le 14 mai 2019](#)

22 mai 2019

[Commission Education, le 22 mai 2019](#)

25 juin 2019

[3èmes Rencontres finances publiques - Paris](#)

05 juillet 2019

[L'intercommunalité en dialogue\(s\) à Nancy](#)

18 septembre 2019

[19ème Conférence des Villes](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg150-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>